

LE SOLEIL

Le 31 janvier 2012

RÉSERVE DES LAURENTIDES:

Situation explosive entre Hurons et Innus

Par : Annie Morin

(Québec) Le juge à la retraite John Gomery qualifie d'«intolérable et dangereuse» la situation qui prévaut dans la réserve faunique des Laurentides depuis que les Hurons-Wendat et les Innus de Mashteuiatsh y chassent concurremment l'original.

Dans son rapport commandé par le Conseil de la nation huronne-wendat (CNHW) et remis à l'automne, M. Gomery adopte le point de vue de la communauté qui lui a demandé de faire la lumière sur les accrochages entre deux nations historiquement amies. L'homme de loi, qui a présidé la commission d'enquête fédérale sur le scandale des commandites, établit à 2004 le début des «empiétements» organisés. Cette année-là, les gouvernements du Canada et du Québec ont ratifié l'Entente de principe d'ordre général avec une partie des Innus, dont ceux de Mashteuiatsh, en vue de la reconnaissance de leurs droits ancestraux.

Le Nitassinan, territoire revendiqué par les Innus, couvre grosso modo le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la quasi-totalité de la Côte-Nord, mais déborde au sud sur une partie de la réserve faunique des Laurentides. C'est ce secteur que les Hurons-Wendat, concentrés à Wendake, considèrent aussi comme faisant partie de leur territoire ancestral, le Niowentsio. Ils contestent d'ailleurs l'Entente de principe d'ordre général conclue avec les Innus devant les tribunaux.

Le juge Gomery conclut que les Hurons-Wendat ont «raison de croire» qu'ils ont acquis par l'usage le droit exclusif de chasser l'original dans le parc des Laurentides. Droit conforté par le Traité de Murray de 1760, validé par la Cour suprême, ainsi que les jugements Sioui et Savard, estime-t-il. Droit également reconnu par le gouvernement du Québec, qui depuis 1995 leur accorde huit jours de chasse exclusive après la saison régulière, au début d'octobre.

Or, les Hurons-Wendat ont raconté à M. Gomery que les chasseurs innus ont pris la réserve d'assaut en 2004, après quelques apparitions en 2003, et se sont faits de plus en plus présents au fil des ans. Les rencontres entre les deux groupes de chasseurs «sont souvent désagréables et dangereuses», écrit M. Gomery, chacun étant convaincu que l'autre viole son territoire ancestral. Les Innus bloquent des chemins d'accès aux zones de chasse par des arbres ou des camionnettes, érigent volontairement leurs camps à côté de ceux des Hurons-Wendat.

Intimidés, craignant pour la sécurité des membres de leur famille, certains Hurons-Wendat ont abandonné la chasse à l'original, tradition chérie par la communauté et prenant des allures de retrouvailles annuelles.

«Il est vraiment heureux qu'aucun incident ou assaut physique n'ait encore été signalé», peut-on lire, puisque les belligérants se promènent avec des armes et certaines personnes sont «souvent frustrées et en colère». «Tôt ou tard, cela entraînera certainement un accident ou un acte délibéré de violence», ajoute M. Gomery.

Le ton monte

Même aux plus hauts niveaux, le ton monte. Dans un échange de lettres annexées au rapport et datant de juillet 2011, Konrad Sioui, grand chef de la nation huronne-wendat, et Clifford Moar, chef du conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, s'accusent mutuellement de ne pas vraiment vouloir négocier et réaffirment leurs droits ancestraux sur le territoire contesté. M. Moar va plus loin et écrit : «Tous les camps actuellement construits par les Hurons-Wendat sur le territoire ancestral innu l'ont été sans notre accord et permission et la tolérance manifestée jusqu'à ce jour quant à cette question pourrait être fortement reconsidérée.»

M. Gomery n'hésite pas à dire que les gouvernements provincial et fédéral ont «une lourde part de responsabilité» dans cette situation en n'intervenant pas pour rétablir l'ordre. Il reproche à Québec de faire preuve d'«apparente complicité» avec les Innus ou au moins d'«inattention» dans sa réglementation des activités de chasse, et à Ottawa de ne pas s'acquitter de ses responsabilités légales envers la nation huronne-wendat, avec qui il a jadis signé un traité.

Et les solutions? Le juge à la retraite s'en remet aux négociations pour dénouer l'impasse, puisque les poursuites en justice sont longues et coûteuses et que le potentiel de violence de la situation actuelle est réel. Mais les deux nations hésitent. Il revient donc aux gouvernements fédéral et provincial de les encourager, de «rétablir l'ordre et de réparer, dans la mesure du possible, les dommages qu'ils ont causés». Québec devrait notamment revoir la supervision des activités de chasse et assurer une meilleure surveillance pendant la période problématique, suggère-t-il.

Un «excellent» rapport

Le grand chef de la nation huronne-wendat, Konrad Sioui, estime que le juge John Gomery a produit un «excellent» rapport, fidèle à la réalité fort tendue qui prévaut dans la réserve faunique des Laurentides. «Eux autres [les Innus], pour un motif politique, ils disent : pendant qu'ils [les Hurons-Wendat] vont chasser, on va aller envahir leur chasse pis on va chasser par-dessus eux autres. Ils vont être tellement écoeurés qu'ils vont s'en aller. C'est pas correct, c'est pas indien», déplore M. Sioui.

Il a transmis une copie du rapport à Québec, à Ottawa et aux Innus de Mashteuiatsh. Il espère que le portrait «objectif» dressé par M. Gomery pourra «éduquer les gens» et servir de base à des négociations futures